

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Annie TOULLIC, Didier PICARD, Virginie WILHELM..

Absents excusés : Yann BERRUET (pouvoir à René Béguin), Pauline PETIT.

VENTE DE TERRAINS RUE PASTEUR(modification délibération n°2016-001)

Le maire expose au conseil que le terrain situé rue Pasteur, divisé en 4 lots, est en attente d'acquéreurs pour 3 lots, seul le lot C est en cours de transaction pour le projet de micro-crèche.

Il rappelle que le produit de la vente de ce terrain doit permettre d'alléger le financement d'investissements indispensables à la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir établi que le Service des Domaines tolère habituellement une marge de 10%, **VOTE** le prix de vente de chacun des lots A-B-D de la parcelle cadastrée section ZI n°50 à **42 000 euros**.

VENTE DE TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE (modification délibération n°2017-067)

Le conseil municipal, après avoir été informé du changement de nom de la société acquéreur, **VOTE** la modification de la délibération n°2017-067 en date du 8 novembre 2017 indiquant que la vente du lot C de la parcelle cadastrée section ZI n°50c est au profit de la Société **OPCI GENERATIONS** et non au profit de la Sté Réseau+Immo.

ALIGNEMENT DE LA PROPRIETE N°67 RUE DU 8-MAI - AC n°256

Le conseil municipal **DECIDE** de mettre en application l'alignement de la propriété du n°67 rue du 8-Mai, cadastrée section AC n°256.

ESPACE CINERAIRE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE GRAVURE

Le conseil municipal **VOTE** l'ajout au règlement du cimetière communal de Corquilleroy la mention suivante : « une participation financière sera demandée aux familles pour l'inscription de l'identité des personnes dont les cendres seront dispersées au Jardin du Souvenir », **VOTE** le montant de cette participation qui sera appliquée à compter de la présente délibération à la somme de **50,00 euros**.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'AIDE A L'AME DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

Le conseil municipal **DECIDE** de faire établir un diagnostic de l'éclairage public comprenant, **ACCEPTE** le devis présenté par EDF, fournisseur de la collectivité, **SOLLICITE** la Communauté d'Agglomération pour une aide financière dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) en cours.

PROJET D'UN PARCOURS DE SANTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AME DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) 2019-2025

Le conseil municipal **PROPOSE** au nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2019-2025 un projet de création d'un Parcours de Santé au Stade Jean-Pierre Adams, avec chemin d'accès piétonnier et création de terrains de boules.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 POSTES PERISCOLAIRES

Le conseil municipal **VOTE** la modification du temps de travail de 2 emplois à temps non complet :

- 1 emploi à 22,72/35^e (précédemment à 19,53/35^e)
- 1 emploi à 14,00/35^e (précédemment à 12,92/35^e)

RENOUVELLEMENT EMPLOIS CONTRACTUELS 2018-2019

Le conseil municipal **VOTE** le renouvellement de 2 contrats au service périscolaire, notamment pour assurer les remplacements ponctuels.

QUESTIONS DIVERSES

TARIFS LOCATION DE TABLES ET CHAISES

Le conseil municipal **DECIDE** d'appliquer un tarif de location pour tables et chaises, **VOTE** les tarifs : Forfait de 15 euros jusqu'à 30 personnes, Forfait de 30 euros au-delà de 30 personnes (*pour tables seules ou chaises seules ou tables + chaises*), 5 euros par table ronde (uniquement avec location des salles).

RESIDENCE SENIORS « AGES & VIE »

Le maire rappelle le projet de construction d'une résidence seniors sur un terrain communal situé rue des Noyers, adossé au stade Jean-Pierre Adams. Il expose que ce projet est une opportunité pour la collectivité qui compte un nombre important de personnes âgées, il expose également le manque de structures sur le territoire du Montargois.

Le conseil municipal, considérant la demande déposée au Service des Domaines en date du 18 mai 2018 pour laquelle aucune réponse n'est parvenue dans le délai réglementaire, considérant que le projet apporte une nouvelle offre de services à la population, **ACCEPTE** la vente d'une partie du terrain communal, soit environ 2 500 m², cadastré section AB n°151-138-146-142-147, au profit de « Ages&Vie Habitat ».

FIBRE OPTIQUE

Le maire donne des informations sur l'avancement des travaux de la fibre optique : un problème reste à résoudre pour relier le Bourg à Bûges. Des études sont en cours.